

DEPARTEMENT DE L'ORNE  
-  
ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN  
-

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

### **DES**

### **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE DE : **VIMOUTIERS**

**Séance du 2 février 2010**

---

Date de convocation : le 27 janvier 2010

Le deux février deux mille dix, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

**Etaient présents** : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, M. BIGOT, Mme ROUTIER, Mme LIARD, M. THOUIN, Mme DERAY, Mme LEPLÉ, M. HAUTON, M. SAUQUES, M. RIVIERE, M. SAMIN, Mme LEBRETON, M. GOUSSAUD, Mme JAY, Mme GROUD, M. BRIEN, M. PENLOUP, Mme GERÔME, M. MONNIER.

**Etaient absents et excusés** :

M. GILBERT avait donné pouvoir à Mme LEPLÉ  
Mme HERVIEUX avait donné pouvoir à M. LE MAIRE  
Mme BAZIAN avait donné pouvoir à M. TOUCHAIN  
Mle PAMART avait donné pouvoir à Mme JAY  
M. LEBEDEL avait donné pouvoir à M. BIGOT  
Mme LEBERT avait donné pouvoir à M. PENLOUP  
Mme LECHEVALLIER

**Secrétaire de séance** : Mme LEBRETON

**Assistaient** : M. OLLIVIER, Directeur général des services, Mme MATHIEUX, Mme LETOURNEUR.

VILLE DE VIMOUTIERS  
-Loi du 2 mars 1982  
Acte publié le 3 février 2010  
Acte notifié le

## **COMPTE-RENDU**

### **1°) Acquisition du terrain « Cité des Prés-Gâteaux » d'Orne Habitat**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir un terrain « Cité des Prés-Gâteaux » section AN n°256, pour 1 euro symbolique et autorise M. le Maire ou à défaut le Maire-Adjoint chargé des Finances à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, en l'étude de Mes SEJOURNE-RAULT de Vimoutiers.

## **2°) Rétrocession des terrains « Clos de la Cidrerie » à la SAGIM**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la cession d'une partie du terrain « Clos de la Cidrerie » pour 1 euro symbolique et à autoriser M. le Maire ou à défaut le Maire-Adjoint chargé des Finances à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, en l'étude de Mes SEJOURNE-RAULT de Vimoutiers.

## **3°) Adhésion de la Commune au Pass-Foncier**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le principe d'octroi de subventions pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier du « Pass Foncier » et fixe le montant de ces subventions à :

- 3 000 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3,
- 4 000 € si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4,

Le montant du crédit total alloué à cette opération est fixé à 20 000 €.

## **4°) Subvention 2010 au Comité des Foires**

Reporté

## **5°) Subvention 2010 au COPC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention d'un montant de 20 000 € au COPC pour l'organisation de la 7<sup>ème</sup> course Paris-Camembert, au titre de l'année 2010. Cette somme sera payée suivant l'échéancier suivant :

- 15 février 2010 : 14 640 €
- 31 mars 2010 : 5 360 €

## **6°) Débat d'orientations budgétaires 2010**

Le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires en vue du prochain vote du budget 2010.

## **. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire et Adjoint (L.2221-22 du CGCT)**

M. le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire et Adjoint (Article 2221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Séance levée à 21 h 55